

# AIDE-MÉMOIRE

L'Administration publique québécoise accomplit une mission d'intérêt public en offrant des services à la population financés par l'ensemble de la collectivité. Cette mission doit être réalisée avec efficacité, mais aussi dans le respect des **cinq valeurs** fondamentales de l'administration publique que sont l'**intégrité**, la **loyauté**, le **respect**, la **compétence** et l'**impartialité**.

Le personnel de l'État doit adopter une conduite professionnelle empreinte d'éthique. Nos valeurs communes servent de repère dans l'exercice de nos fonctions. Elles nous guident pour prendre les meilleures décisions afin de préserver la confiance de la population à l'endroit des institutions.

Cet aide-mémoire s'adresse à l'ensemble des employés et employées de la fonction publique, qu'ils soient techniciens, agents de bureau, professionnels, ouvriers, gestionnaires, en préretraite ou bien en congé sans solde.

Pour en savoir plus ou pour connaître votre répondant ou répondante en éthique, vous pouvez écrire à [ethique@sct.gouv.qc.ca](mailto:ethique@sct.gouv.qc.ca).

## Valeurs de l'administration publique québécoise à l'intention du personnel de l'État

### VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

#### INTÉGRITÉ

L'intégrité est la conformité des décisions et des actions avec les valeurs, les règles et les principes.

#### LOYAUTÉ

La loyauté est de tenir ses engagements et de respecter ses devoirs envers les personnes et les organisations.

#### IMPARTIALITÉ

L'impartialité est le traitement des personnes sans parti pris, préférence ou préjugé altérant l'objectivité.

#### RESPECT

Le respect est la considération qu'on porte à l'égard des personnes et des institutions.

#### COMPÉTENCE

La compétence est de mettre en pratique ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés.

CONFIANCE  
DE LA  
POPULATION